

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

CR du Conseil Municipal	Page 1 à 2
Infos mairie	Page 2 à 3
Amicale Montbrisonnaise	Page 3
Sudoku	Page 3
Forum de l'orientation	Page 4

MÉMENTO

- **Vendredi 16 mars :**
A.G. Amicale Montbrisonnaise
- **Mardi 20 mars :**
Printemps
- **Dimanche 1 et lundi 2 avril :**
Dimanche et lundi de Pâques

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2018 à 18h30

Excusés : Catherine DESCOUR et Denis RAMBURE-LAMBERT (pouvoirs remis)

Absent : Erik RUNGETTE

Secrétaire de séance : Séverine MAILLOT

Ordre du jour :

- CCEPPG – Adoption des statuts communautaires
- CCEPPG – Transfert de la compétence GEMAPI
- CCEPPG – SCOT
- Logement du stade
- Service Eau – Demande subvention pose de compteurs de sectorisation
- Eclairage public – Remplacement des lampadaires
- Urbanisme
- Questions diverses

CCEPPG – ADOPTION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES

Lors du conseil communautaire du 16 Novembre 2017, la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG) a décidé la modification des statuts pour l'extension des compétences relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Les conseils municipaux de chacune des communes membres doivent se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal approuve le projet de statuts modifiés.

CCEPPG – TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI

Lors de ce même conseil, la Communauté de Communes a décidé l'extension des compétences relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le conseil municipal autorise cette extension de compétences.

CCEPPG – SCOT

Suite à la délibération du conseil communautaire de la CCEPPG sollicitant la création d'un syndicat mixte chargé d'élaborer le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), les préfets de la Drôme et du Vaucluse ont pris un arrêté dressant la liste des collectivités concernées dont la CCEPPG fait partie.

Le conseil municipal approuve l'arrêté inter-préfectoral.

LOGEMENT DU STADE

Madame le Maire informe le conseil municipal que, au cours d'une réunion avec l'architecte, ils ont recherché des pistes d'économies par rapport au projet initial afin de pouvoir respecter le budget prévu (environ 138 000 € HT).

Les différents corps de métiers intervenant sur le futur logement ont été rencontrés afin d'organiser les travaux qui pourraient débuter en mars.

SERVICE EAU – DEMANDE DE SUBVENTION POSE DE COMPTEURS DE SECTORISATION

Madame le Maire rappelle qu'en conseil municipal du 25 septembre 2017 il avait été émis l'idée d'installation de compteurs de sectorisation afin de cibler d'éventuelles fuites sur le réseau d'eau. Le devis s'élève à 5 160 € HT. Des subventions vont être demandées à l'Agence de l'Eau et au Département de la Drôme.
Accord du conseil municipal.

ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES

Dans le but de faire des économies d'énergie sur l'éclairage public, un devis a été demandé pour remplacer les têtes des lampadaires par des têtes moins énergivores, le montant s'élève à 33 320 € HT. La somme est jugée trop élevée par le conseil municipal qui décide de ne pas donner suite à ce projet.

Il propose de programmer l'éclairage pour qu'il s'éteigne une partie de la nuit.

URBANISME

PC 26 192 17 N0001 – CHARROIN Stéphane –

Les Clots A 815 et 815

Construction d'un hangar agricole.

CU 26 192 17 N0001 – BARJAVEL Sylvain –

Roussoullié – B 0414

Construction d'un hangar agricole.

Avis favorable du conseil pour ces deux projets.

QUESTIONS DIVERSES

* Sonorisation de l'église :

Madame le Maire a remarqué que les textes lus à l'intérieur de l'église étaient inaudibles à cause d'une mauvaise sonorisation. Elle en a fait part à la Présidente de l'association « Les Amis de St Blaise » qui a fait faire un devis pour du nouveau matériel. Le montant s'élève à 1 007 € HT. La décision sera prise en fonction du budget.

La séance est levée.

Les Conseillers municipaux.

Le Maire

INFOS MAIRIE

DEBROUSSAILLEMENT

Pourquoi est-il OBLIGATOIRE de débroussailler ?

Pour protéger, vous et vos proches, vos biens, pour protéger le milieu naturel et la forêt.

En effet :

* la puissance du feu baisse lorsqu'il traverse une zone débroussaillée, il sera donc maîtrisé plus facilement,

* les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec une meilleure sécurité,

* le passage d'un feu moins intense qui s'éteindra plus vite occasionnera moins de dégâts,

* il est plus facile à un propriétaire de maîtriser et d'éteindre un départ de feu dans une zone débroussaillée,

* un départ de feu est plus difficile et pourrait s'éteindre de lui-même dans une zone débroussaillée.

Qu'est-ce qu'un débroussaillage ?

* éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches,

* couper les arbres trop près des habitations et les arbustes sous les grands arbres,

* espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas,

* élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimum de 2 m,

* se débarrasser des végétaux coupés par broyage, par évacuation en déchetterie ou en les compostant (ou par défaut, incinération dans le respect de la réglementation).

En aucun cas, débroussailler revient à couper tous les arbres !

Qui doit débroussailler ?

Lorsque la commune ne dispose pas de document d'urbanisme, le débroussaillage incombe au propriétaire de l'installation.

En cas de sinistre, non seulement votre assurance ne prendra pas forcément en charge tous les dommages, mais votre responsabilité pourra être mise en cause quant à la propagation du feu du fait de l'embroussaillage de votre terrain.

Un petit fascicule est à votre disposition au secrétariat de mairie.

DISTRIBUTION DE COMPOST

Une distribution gratuite de compost est organisée par le Syndicat des Portes de Provence, en

partenariat avec la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan et la plateforme de compostage Aleyon. Les habitants pourront se rendre à la déchèterie de Valréas, le **samedi 17 mars de 9h à 11h30 et de 14h à 16h45** et se verront attribuer gratuitement 500 L de compost (maxi) utilisable en agriculture biologique. Prévoir pelles, pioches et contenants !
 Pour plus d'information :
 CCEPPG 04-90-35-01-52 ou
environnement@cceppg.fr
 Munissez-vous de votre carte d'accès à la déchèterie.

INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE

Une offre complète pour vous accompagner dans votre projet de création, reprise ou croissance de votre entreprise. Un accompagnement gratuit dans la réalisation de votre projet, un financement avec un prêt d'honneur à taux 0 %, une mise en réseau avec le Club Initiative. Mettez toutes les chances de votre côté !

Tél : 04 90 30 97 15 - www.initiative-sdpam.com

AMICALE MONTBRISONNAISE

L'assemblée générale de l'Amicale Montbrisonnaise aura lieu le

Vendredi 16 mars à 18h à la salle des fêtes

Après l'assemblée, un apéritif dînatoire sera offert aux bénévoles actifs tout au long de l'année et aux personnes présentes.

L'Amicale organise un certain nombre de manifestations montbrisonnaises, de nouveaux bénévoles seraient donc les bienvenus pour la participation à ces festivités mais aussi pour entrer dans le bureau.

Merci d'avance.

SUDOKU

7	5						6	
			7			1	3	
2				9		5		
		9		2				
	1			5			2	
				3		4		
		2		1				4
	7	5			6			
	4						9	6

ENTRÉE LIBRE **1^{re} ÉDITION**

**FORUM DE L'ORIENTATION
& DE LA FORMATION
POUR TOUS**



VALRÉAS
SAMEDI 24 MARS 2018
COMPLEXE LE VIGNARÈS / 10H-17H

**DES PROFESSIONNELS
À VOTRE ÉCOUTE**
LYCÉES
CENTRES DE FORMATION
CENTRES D'APPRENTISSAGE



LE VIGNARÈS - CHEMIN DU MOULIN NEUF - VALRÉAS
INFOS : 04 90 35 30 24
WWW.VALREAS.NET
f @VALREAS



Prochain numéro du petit journal le **mercredi 4 avril 2018**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 26 mars 2018 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - webmaster@petit-journal-montbrison.com : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT